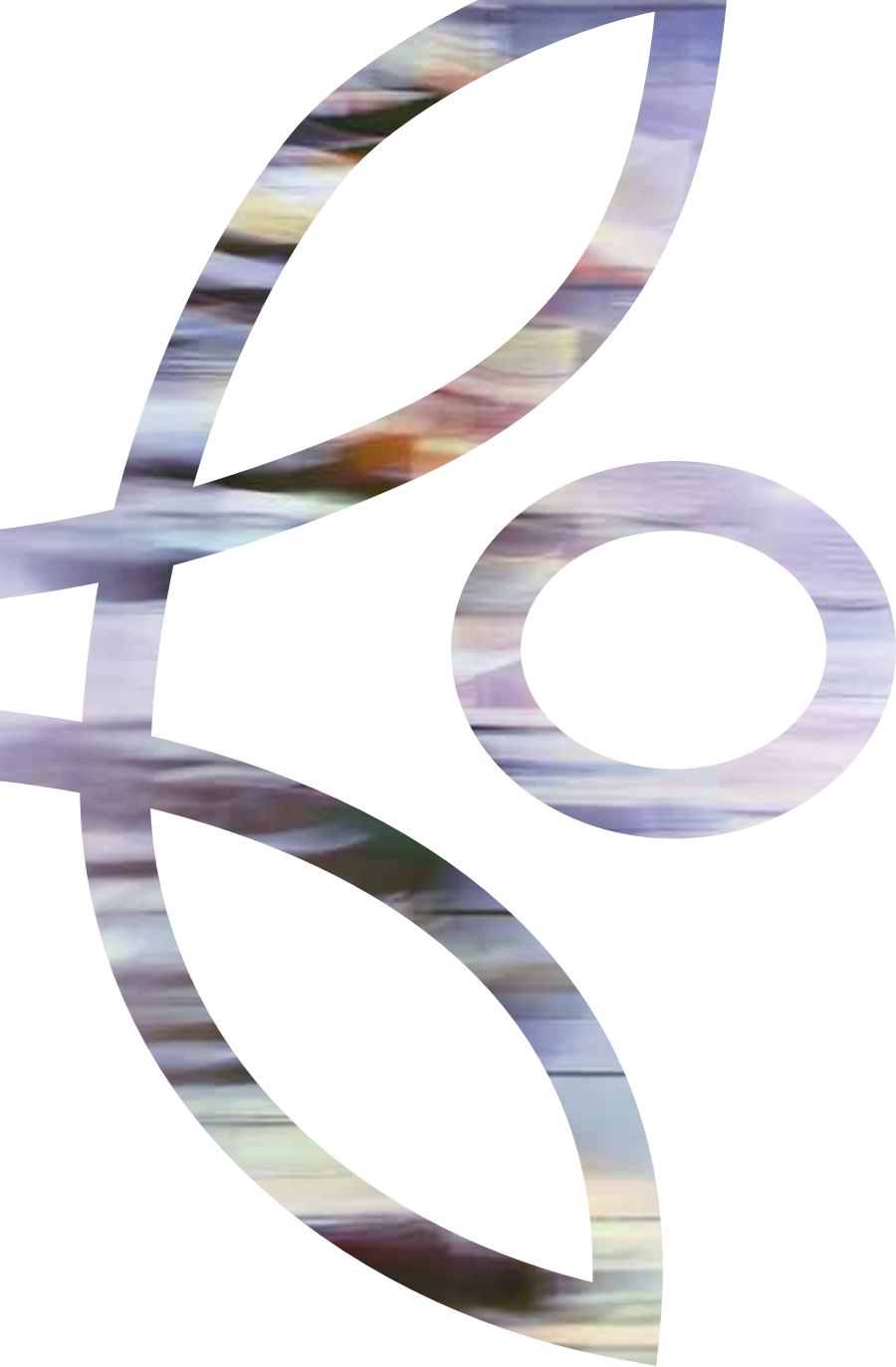




Rapport annuel 2011–2012

Permis de succès : Cinq années de progrès

Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité



Qu'est-ce que le Bureau du commissaire à l'équité?

Le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) a été créé par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, afin de garantir que toute personne qualifiée pour exercer une profession réglementée en Ontario puisse obtenir un permis pour exercer dans notre province. Ce besoin est né du fait que certains professionnels, en particulier ceux formés à l'extérieur de l'Ontario, se heurtaient à des obstacles inutiles.

Le BCE travaille avec les organismes de réglementation qui contrôlent les professions réglementées pour veiller à ce que leurs pratiques de délivrance de permis* soient transparentes, objectives, impartiales et équitables. En fin de compte, l'objectif du BCE est de faire en sorte que toute personne qualifiée dans une profession réglementée qui désire exercer sa profession en Ontario ne soit pas empêchée de le faire en raison d'un processus de délivrance de permis inutilement complexe, coûteux ou long.

* Dans ce document, les expressions *délivrance de permis*, *inscription* et *agrément* désignent toutes le fait d'autoriser une personne à exercer une profession.

Professions réglementées de l'Ontario

Pour être autorisée à exercer une profession réglementée, une personne doit satisfaire à des critères spécifiques. Afin de maintenir des normes les plus élevées possible, les processus de délivrance de permis sont assez intensifs et les critères retenus combinent diplômes et expérience pratique.

Parfois, les professionnels venant en Ontario ont déjà été formés dans d'autres instances, mais ils doivent prouver qu'ils satisfont aux normes de la province avant d'être autorisés à y exercer leur profession.

Dans chaque profession, un organisme de réglementation est autorisé à fixer et à appliquer ses propres normes. Cet organisme contrôle le processus de délivrance de permis et travaille parfois avec des organisations externes, telles que des organismes d'évaluation des titres de compétences, pour faciliter le processus.

Table des matières

Message de la commissaire	1
Succès obtenus	2
Progrès en cours	4
Accent mis sur l'amélioration : Résultats des évaluations	6
Influence sur les réglementations	8
Liaison	10
Perspectives en matière d'accès équitable	13
Conseils au gouvernement	14
Vigilance soutenue	16
États financiers	18
Équipe du BCE	19

« L'enjeu est de taille. En Ontario, un grand nombre de personnes, peut-être plus élevé qu'on ne le pense, rencontre des problèmes pour obtenir un permis. Et une proportion importante des professionnels exerçant actuellement en Ontario a suivi une formation initiale hors du Canada. »

Jean Augustine,
commissaire à l'équité de l'Ontario

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE



À propos de la commissaire – L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.

En février 2012, le mandat de Jean Augustine au poste de commissaire à l'équité de l'Ontario a été reconduit pour deux ans. Jean Augustine est la première et unique personne à avoir exercé cette fonction depuis sa création en 2007. Membre de l'Ordre du Canada, récompense soulignant sa « brillante carrière d'éducatrice, de politicienne et de militante pour la justice sociale », elle peut notamment s'enorgueillir d'avoir été la première femme afro-canadienne à être élue au Parlement du Canada, puis la première femme noire à faire partie du cabinet fédéral.

Je suis ravie de vous présenter le rapport annuel 2011–2012, c'est un récapitulatif du travail accompli au cours de l'année et une mise à jour globale sur notre projet, cinq ans après la création du BCE.

Lorsque j'ai été nommée première commissaire à l'équité de l'Ontario en 2007, j'ai pris les commandes d'un organisme chargé d'identifier et de lever les obstacles empêchant les professionnels qualifiés d'obtenir un permis d'exercer en Ontario. Nous avons rapidement constaté que les professionnels ayant suivi une formation se voyaient trop souvent refuser le droit d'exercer dans leur secteur d'activité en Ontario, non par manque de qualifications, mais en raison d'obstacles inutiles dans le processus de délivrance de permis.

Nous avons en outre pris rapidement la mesure de l'impact négatif de cette situation – sur les personnes, les familles, notre société et notre économie. La plupart des témoignages individuels que nous avons recueillis étaient poignants, mais c'est leur impact collectif qui nous a paru le plus alarmant. De fait, lorsque des personnes aptes à travailler et désireuses de le faire se retrouvent sans raison dans l'impasse, le coût pour la société est énorme.

Suite à cette première étude édifiante, nous avons réalisé d'énormes progrès. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec les organismes de

réglementation de l'Ontario, qui se sont pour la plupart montrés très coopératifs, et je m'en réjouis.

Nous nous accordons tous à dire que les permis sont absolument essentiels. Ils visent à garantir que seules les personnes satisfaisant à des critères spécifiques soient autorisées à exercer dans certains secteurs d'activité. Cette mesure permet de protéger le public et de maintenir des normes les plus élevées qui soient en termes de performance et de responsabilité.

Il est tout aussi important que ces normes s'appliquent à tous de manière équitable.

Un processus de délivrance de permis équitable est capital, dans la mesure où l'Ontario doit s'imposer sur la scène mondiale pour attirer des professionnels talentueux. Notre main-d'œuvre est également soumise à l'influence d'autres facteurs : mobilité accrue des travailleurs, modification des politiques d'immigration, changements démographiques, pénurie dans les métiers spécialisés, etc.

Nous devons continuer de faire preuve de vigilance et de diligence – en procédant profession par profession, réglementation par réglementation, ligne par ligne.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'J' and 'A' intertwined.

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M.

SUCCÈS OBTENUS

2006



Création du BCE en vertu de la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*

2007



Mike Colle, ministre des Affaires civiques et de l'Immigration, félicite l'honorable Jean Augustine, tout récemment nommée commissaire à l'équité de l'Ontario



Début de la première collecte de données de référence à propos des pratiques de délivrance de permis des professions réglementées de l'Ontario

2010



Obligation pour les organismes de réglementation d'examiner trois aspects de leurs processus de délivrance de permis : leurs exigences en matière d'expérience professionnelle; la rapidité de leurs décisions; et les frais appliqués aux auteurs d'une demande



Publication par le BCE des résultats du projet de recherches sur les exigences en vigueur dans d'autres instances canadiennes en matière de délivrance de permis



Publication par le BCE d'une étude intitulée *Obtenir son permis professionnel en Ontario : Expériences des candidats internationaux et canadiens*, la première jamais commandée concernant l'expérience des auteurs d'une demande



2008–2011

2009



Mise en œuvre de vérifications pour toutes les professions réglementées de l'Ontario



Sondage mené par le BCE auprès des organismes qui évaluent les qualifications, pour en savoir plus sur le caractère équitable de leurs évaluations



La pleine mobilité de la main-d'œuvre est approuvée à l'échelle du Canada. La Loi ontarienne de 2009 est adoptée, et le BCE collabore avec les organismes de réglementation de l'Ontario aux fins de sa mise en application.

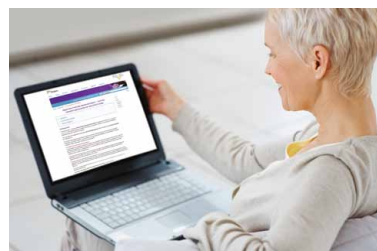
2011–2012



Formulation de 17 recommandations spécifiques dans le document intitulé *Ouvrir la voie : Recommandations concernant les mesures à prendre dans le cadre du système de délivrance de permis professionnel en Ontario*



Rencontre entre Deb Matthews, ministre de la Santé et des Soins de longue durée, et sept organismes intervenant dans la délivrance de permis aux médecins en Ontario, à la demande de la commissaire



Première session d'évaluations avec l'ensemble des organismes de réglementation et publication des résultats par le BCE

« Le Bureau du commissaire à l'équité a pour ambition de créer une province où toutes les personnes qualifiées peuvent exercer une profession réglementée en toute légalité. En mettant l'accent sur l'équité, la responsabilité et la transparence, nous pouvons contribuer à réduire les discriminations au sein du système de réglementation. Après cinq années d'efforts, nous sommes optimistes pour l'avenir. »

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M. | Commissaire à l'équité de l'Ontario

PROGRÈS

EN COURS

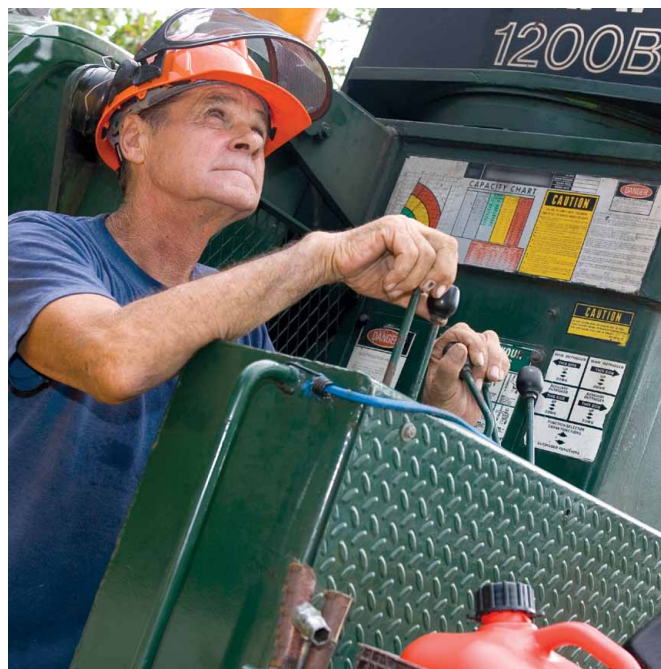
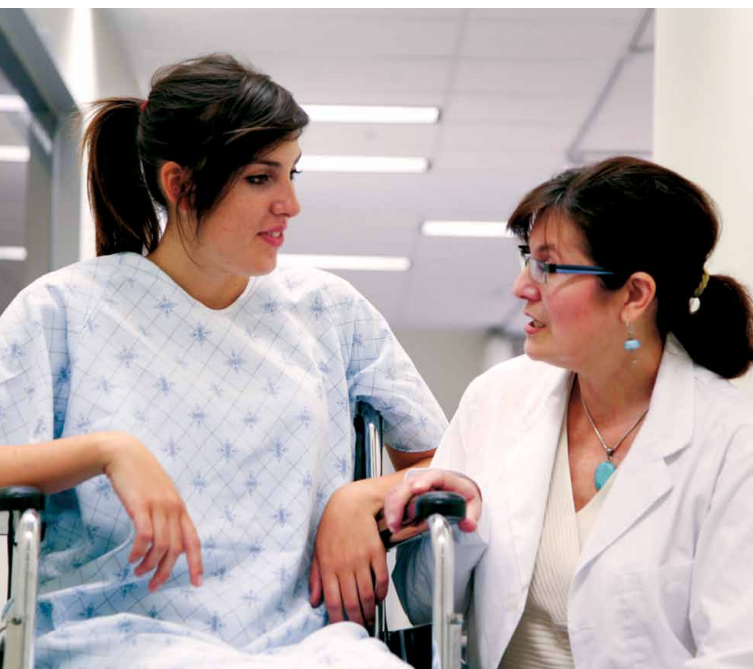
Le BCE est le fer de lance de changements institutionnels systémiques. Une telle transformation nécessite de faire preuve de diligence tout au long du processus.

Pour mener à bien ce changement, le BCE a encouragé les progrès continus, ce qui a permis d'améliorer de façon pratique et concrète les processus de délivrance de permis.

Voici diverses mesures d'amélioration mises en place par les organismes de réglementation en 2011–2012, sous la surveillance du BCE et sur la base de ses conseils et recommandations.

Faits saillants

- **Architectes** : Réduction du nombre d'années d'expérience requis, de trois à deux ans, afin de créer un programme plus court et plus ciblé.
- **Audiologistes** : En vertu du nouveau règlement, tous les auteurs d'une demande sont tenus de payer les mêmes frais afférents à la demande, éliminant ainsi la distinction entre les diplômés de l'Ontario et ceux venant de l'extérieur de la province.
- **Comptables en management** : Lancement du Centre for Internationally Educated Professionals offrant mentorat, formation linguistique et professionnelle, et programmes d'internat.
- **Éducatrices et éducateurs de la petite enfance** : Réalisation d'une enquête auprès des auteurs d'une demande afin de tirer les enseignements de leur expérience du processus de délivrance de permis.
- **Forestiers** : Conception d'un manuel et d'un site Web suite aux nouvelles normes de compétence, aidant les auteurs d'une demande à s'auto-évaluer et compiler leurs portfolios aux fins d'évaluation.
- **Infirmières et infirmiers** : Rôle de leader dans le projet pancanadien de mise en place du National Nursing Assessment Service, un service unique destiné aux auteurs d'une demande du monde entier.
- **Ingénieurs** : Conclusion de nouvelles ententes avec des organismes de réglementation à l'étranger, aux fins de la reconnaissance mutuelle des diplômes d'ingénieur existant dans ces pays. L'Ordre des ingénieurs de l'Ontario a ainsi conclu des ententes dans 12 pays différents.
- **Opticiens** : Ajout de nouvelles pages sur le site Web reprenant étape par étape les exigences relatives à la délivrance de permis, et proposant désormais en téléchargement tous les formulaires et les guides disponibles en la matière.
- **Physiothérapeutes** : Travail en étroite collaboration avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie pour veiller à ce que les évaluations soient effectuées de façon objective, impartiale et équitable.
- **Psychologues** : Élimination du processus de délivrance de permis de l'obligation de fournir trois lettres de recommandation.
- **Technologues en radiation médicale** : Mise en place de formations pour le personnel du processus de délivrance de permis (p. ex., formation sur la lutte contre la discrimination, atelier sur la diversité culturelle).



« Notre approche encourage les organismes de réglementation à aller au-delà de la mise en conformité legaliste et à s'approprier la réforme. »

Jean Augustine,
commissaire à l'équité de l'Ontario



ACCENT MIS SUR L'AMÉLIORATION : RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Dans le cadre de sa mission d'évaluation des pratiques de délivrance de permis, le BCE axe clairement son action sur l'amélioration continue, encourageant les organismes de réglementation à simplifier et à optimiser l'expérience des auteurs d'une demande.

En avril 2011, le BCE a publié une **stratégie officielle visant à promouvoir l'amélioration continue**. Elle jette les bases d'un cycle d'évaluation qui a débuté au cours de l'été 2011.

Ces évaluations, menées sur la base des exigences stipulées dans la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées*, identifient les problèmes et les solutions, et formulent des recommandations sur les améliorations à mettre en œuvre. Dans le cadre de l'évaluation de chaque organisme de réglementation, le BCE veille :

- à garantir le respect, par les organismes de réglementation, d'**obligations juridiques spécifiques** comme l'information des auteurs d'une demande, la mise en place de mécanismes d'appel et la formation du personnel;
- à encourager les organismes de réglementation à respecter leur **devoir légal général** pour s'assurer que leurs pratiques d'inscription soient transparentes, objectives, impartiales et équitables.

Ce cycle d'évaluation s'achèvera en juillet 2012. L'accent sera ensuite placé sur l'action, avec la mise en œuvre des recommandations, et sur le contrôle.

Résultats connus à ce jour

Le BCE a achevé 30 évaluations au 31 mars 2012, lesquelles ont permis de mettre en évidence deux thèmes majeurs :

- la nécessité de proposer aux auteurs d'une demande des **renseignements plus détaillés** sur la procédure à suivre pour obtenir un permis;
- la nécessité de recourir à des **critères clairs** pour déterminer si une personne possède les qualifications requises pour exercer une profession.

De manière générale, les organismes de réglementation ont réagi positivement aux recommandations du BCE.

Les évaluations du BCE ont également permis de mettre au jour des pratiques dignes d'être mentionnées. Jusqu'à présent, elles incluent 237 recommandations sur les améliorations à apporter et répertorient 274 pratiques exemplaires.

La stratégie du BCE visant à promouvoir l'amélioration continue présente des résultats positifs, favorisant un accès plus rapide et plus équitable aux professions : c'est la clé pour garantir la bonne santé de l'économie ontarienne.



CANADIAN DIVERSITÉ CANADIENNE

*La commissaire à l'équité de l'Ontario Jean Augustine a été publiée dans le numéro Hiver 2012 de la revue **Diversité canadienne**. Son article, disponible en anglais uniquement, s'intitulait **Working Toward Fair Access in the Regulated Professions**.*



INFLUENCE SUR LES RÉGLEMENTATIONS

Une fois promulguée, une réglementation a force de loi. Le BCE participe activement à la réglementation des pratiques d'inscription.

Régulièrement, les organismes de réglementation mettent au point de nouvelles réglementations ou modifient les textes existants. À la demande de l'organisme lui-même ou du ministère de tutelle, le BCE examine les propositions pour veiller à ce qu'elles soient équitables, transparentes, impartiales et objectives.

En 2011–2012, le BCE a examiné 22 réglementations et suggéré de nombreuses modifications. Ses interventions ont eu un impact concret sur la levée des obstacles, au profit d'un système de délivrance de permis plus équitable. Voici quelques exemples de cette influence :

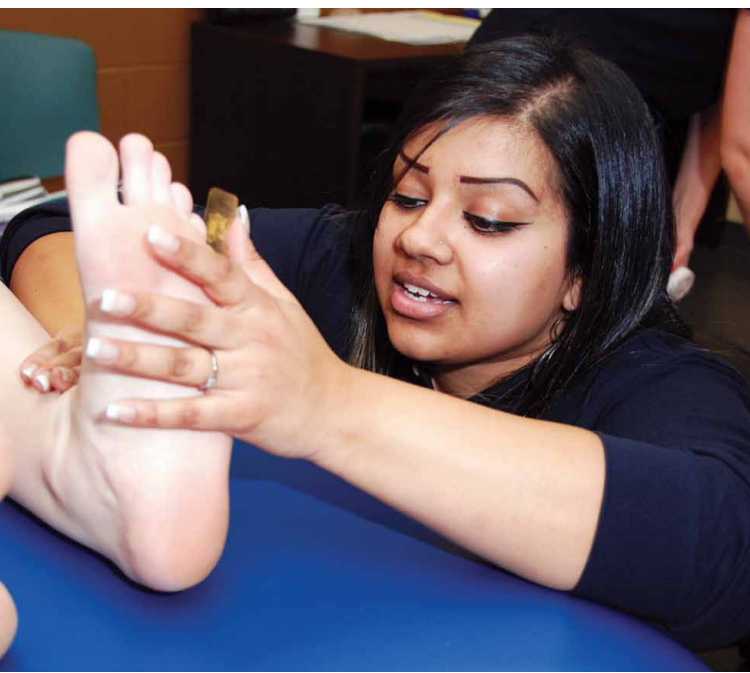
- **Explication plus claire des termes subjectifs** – Certains organismes de réglementation ont dressé une liste des qualités attendues chez les auteurs d'une demande pour expliciter leurs exigences relatives « aux bonnes mœurs », comme « l'honnêteté », « la décence » ou « le professionnalisme ». D'autres ont simplement supprimé ces termes de leurs réglementations.

On recensait **800 258** professionnels agréés en Ontario en 2011, soit une augmentation de **2,7 %** par rapport à 2010.

En 2011, un peu plus de **14 %** des professionnels agréés en Ontario (soit **112 150** personnes) avaient été formés à l'étranger.

- **Souplesse accrue dans la détermination des équivalences universitaires** – Certains organismes de réglementation exigeaient absolument l'obtention de diplômes universitaires canadiens; ils acceptent désormais les diplômes ou les programmes sensiblement équivalents à ceux qui sont délivrés ou dispensés au Canada.
- **Équité instaurée d'entrée de jeu dans les réglementations des nouvelles professions** – Cinq organismes responsables de nouvelles professions réglementées commenceront à délivrer des permis dans les années à venir et ils éviteront d'exiger de manière trop inflexible des qualifications obtenues au Canada ou en Ontario.

Les organismes de réglementation de l'Ontario ont reçu **62 279** nouvelles demandes de permis en 2011, dont près d'un quart émanaient d'auteurs étrangers.



Mobilité de la main-d'œuvre et accès équitable

En vertu des lois sur la mobilité de la main-d'œuvre, toute personne exerçant une profession réglementée ou un métier spécialisé au Canada peut partir dans une autre région du pays pour trouver du travail, sans avoir à passer de nouveaux examens ou à suivre des formations supplémentaires. Les employeurs ont ainsi à disposition un plus vaste vivier de candidats qualifiés et peuvent recruter plus facilement des travailleurs extraprovinciaux.

En 2011–2012, la plupart des organismes de réglementation ont révisé leurs réglementations et leurs politiques afin de vérifier qu'elles satisfont aux exigences en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Le BCE travaille avec les organismes de réglementation pour veiller à ce que la mise en œuvre de ces exigences en Ontario ne compromette pas le principe d'accès équitable aux professions pour les auteurs d'une demande, quelle que soit leur instance d'origine. Dans la plupart des professions, les nouvelles règles fonctionnent bien.

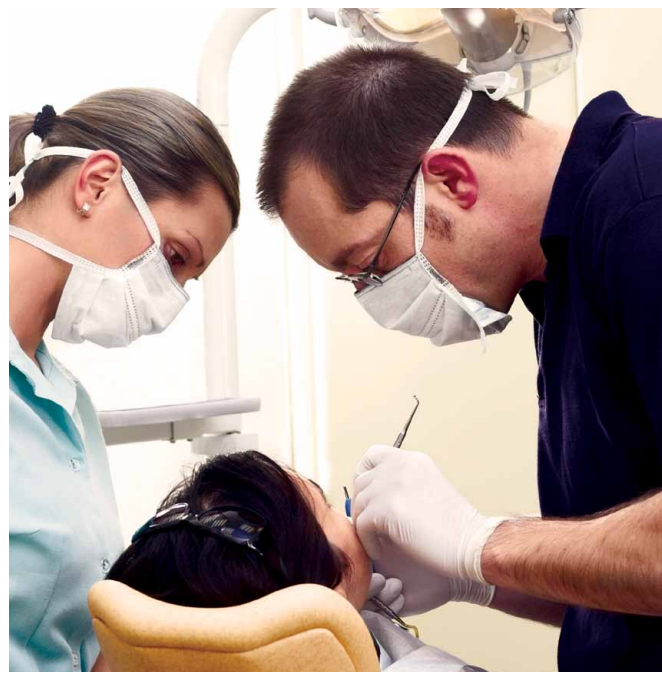


LIAISON

La commissaire et le personnel du BCE rencontrent régulièrement diverses parties prenantes à travers l'Ontario afin de discuter du travail accompli par le BCE. Ils sont également invités fréquemment dans toute l'Amérique du Nord pour faire part des succès remportés en Ontario à d'autres instances.

Faits saillants

- **Bathurst (Nouveau-Brunswick)** : La commissaire s'est exprimée sur le thème *Diversity, Integration, Opportunity: Capitalizing on Newcomer Expertise* lors d'un forum pour l'emploi organisé par l'Association multiculturelle région Chaleur.
- **Chatham** : La commissaire a prononcé un discours d'ouverture devant 2 000 personnes à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté organisée lors de la fête du Canada.
- **Moncton (Nouveau-Brunswick)** : Dans le cadre d'un atelier national, la directrice générale s'est exprimée sur l'évaluation des diplômes d'études dans les professions réglementées de l'Ontario.
- **Ottawa** : La commissaire a pris la parole devant les membres de l'Association des comptables généraux sur le thème suivant : *Brain Gain: The Migration of Knowledge Workers to Canada*.
- **Sarnia** : La commissaire s'est adressée au conseil du Local Immigration Partnership de Sarnia/Lambton au sujet du rôle joué par le BCE dans l'intégration des nouveaux arrivants et des immigrants en Ontario.
- **Sault Ste. Marie** : La commissaire a pris la parole devant l'assemblée du Local Immigration Partnership de Sault Ste. Marie, dans le cadre de débats portant notamment sur l'intégration des nouveaux arrivants dans les collectivités de taille moyenne du Nord.
- **Sudbury** : La commissaire a pris la parole devant les organismes, les clients et les membres de la collectivité lors de l'assemblée du Local Immigration Partnership de Sudbury et s'est exprimée sur le thème suivant : *Immigration Matters: Strategies for Our Community*.
- **Toronto** : La commissaire a notamment mené les activités de liaison suivantes :
 - présentation donnée devant le Toronto's Economic Development Committee sur le thème suivant : *Strengthening Toronto's Economy and Investment Climate Through Internationally Educated Professionals*;
 - discours devant la Commission ontarienne des droits de la personne;
 - participation à l'initiative Table ronde des dirigeants sur l'immigration organisée par le Conference Board of Canada;
 - présentation du mandat, du travail, des progrès et de l'impact du BCE lors d'un déjeuner du Rotary Club;
 - discours principal prononcé lors de la conférence Skills for Change, devant un public comptant plus de 300 ingénieurs formés à l'étranger.



Collaboration avec d'autres provinces

Septembre 2011 – Pittsburgh (Pennsylvanie, États-Unis) : *La commissaire à l'équité de l'Ontario et ses homologues nommés dans les provinces du Manitoba, de Québec et de la Nouvelle-Écosse se sont réunis à l'occasion de la conférence annuelle du Council on Licensure Enforcement and Regulation. La commissaire Jean Augustine a pris la parole sur le thème suivant : **Trends in Regulatory Oversight: An Ontario Approach.***

Les quatre commissaires ont convenu que l'approche collaborative et systémique adoptée dans chacune de leurs provinces aux fins d'identifier et de résoudre les problèmes s'était avérée concluante.

Photo en haut à gauche, de gauche à droite : C. Diane Gordon, agente d'examen, ministère du Travail et de l'Enseignement postsecondaire, gouvernement de la Nouvelle-Écosse; l'honorable Jean Augustine, C.P., C.M., commissaire à l'équité de l'Ontario; Ximena Munoz, commissaire à l'équité du Manitoba; André Gariépy, commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles, gouvernement du Québec.





Suivre la voie tracée par l'Ontario

D'autres instances continuent de consulter le BCE à propos de la création du bureau et de son travail.

Parmi les rencontres internationales organisées en 2011–2012, citons les réunions préparatoires pour les délégations venues du Koweït, d'Allemagne (voir photo), de France, de Belgique, de Tunisie et d'Espagne.

Photo du haut, de gauche à droite : Maria Böhmer, ministre déléguée à la migration, aux réfugiés et à l'intégration (Allemagne), la commissaire Jean Augustine et Klaus-Peter Flosbach, député allemand et président du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Allemagne.



PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'ACCÈS ÉQUITABLE

« La législation sur l'équité aide vraiment les organismes de réglementation à voir les choses différemment, à identifier leurs faiblesses à l'égard des immigrants et

à réformer leurs systèmes. [...] En l'absence d'une telle loi, qui incite les personnes à prendre les mesures qui s'imposent, il serait plus facile de ne rien faire. »



Nava Israel
Fondatrice et présidente, Fusion Global Education

« Nos systèmes de réglementation datent du XIX^e siècle et doivent prendre en considération la mobilité des personnes au XXI^e siècle, à l'ère de la mondialisation.

C'est l'un des problèmes fondamentaux auxquels nous sommes confrontés : souvent, les systèmes ne sont plus adaptés à l'objectif. »



Lesleyanne Hawthorne
Doyenne associée à l'international, Université de Melbourne, Australie

« Ces 15 ou 20 dernières années, une large proportion de notre immigration était constituée de personnes ayant une éducation et une expérience préalables, et nous devons optimiser les aptitudes qu'elles nous

apportent. [...] Si la législation est appliquée d'une manière qui s'avère efficace, nous commencerons à ouvrir largement les portes à toute la palette des professions et des métiers. »



Grace-Edward Galabuzi
Département de la Politique et de l'Administration publique, Université Ryerson

« Nous avons observé une réactivité accrue chez ces instances très importantes que sont les organismes de réglementation. Et nous constatons que la

transparence, la responsabilité et la reconnaissance des titres de compétences étrangers sont désormais une priorité dans des établissements qui n'évoquaient pas ces sujets auparavant. »



Elizabeth McIsaac
Directrice générale, Toronto Region Immigrant Employment Council

« Le système de délivrance de permis est désormais plus ouvert. [...] Les personnes obtiennent souvent une réponse sur le résultat de leur évaluation et sur les raisons qui l'expliquent. [...] En outre, le nombre d'établissements que [les organismes de réglementation]

reconnaissent désormais comme offrant un enseignement équivalent à celui du Canada [...] est en hausse et on constate une amélioration des processus. »



Salman Kureishy
Ancien directeur de programme, Université Ryerson

« Il est important que les professions soient réglementées de manière indépendante, mais il est tout aussi important qu'elles répondent [...] à des exigences de base, et selon moi, la législation [...] stipule très clairement ces dernières et met en place

un mécanisme par lequel les professions peuvent démontrer qu'elles satisfont à celles-ci ou obtenir de l'aide pour se mettre en conformité. »



George Thomson
Directeur principal des programmes internationaux, Institut national de la magistrature

CONSEILS AU GOUVERNEMENT

Le BCE relève directement du ministre des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario, et le tient informé à propos de l'accès équitable aux professions réglementées de la province.

La commissaire conseille également les sept ministres responsables des professions réglementées, afin d'attirer leur attention sur les problèmes et les progrès constatés dans les organismes de réglementation qu'ils administrent. La commissaire rencontre également le ministre de la Formation et des Collèges et Universités, qui est responsable du nouvel Ordre des métiers de l'Ontario et chargé d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre dans la province.

Organismes de réglementation de l'Ontario (regroupés par ministère de tutelle)

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales

- Ordre des **vétérinaires** de l'Ontario

Ministère du développement du nord et des mines

- Ordre des **géoscientifiques** professionnels de l'Ontario

Ministère de l'éducation

- Ordre des **éducatrices et des éducateurs de la petite enfance**
- Ordre des **enseignantes et des enseignants** de l'Ontario

Ministère de la formation et des collèges et universités

- Ordre des **métiers** de l'Ontario

Ministère du procureur général

- Ordre des **architectes** de l'Ontario
- **Barreau** du Haut-Canada
- Institut des **comptables agréés** de l'Ontario
- Association des **comptables généraux** accrédités de l'Ontario
- **Comptables en management** accrédités de l'Ontario
- Ordre des **ingénieurs** de l'Ontario

Ministère des richesses naturelles

- Ordre des **arpenteurs-géomètres** de l'Ontario
- Association des **forestiers** professionnels de l'Ontario

Ministère de la santé et des soins de longue durée

- Ordre des **audiologistes et des orthophonistes** de l'Ontario
- Ordre des **chiropraticiens** de l'Ontario
- Ordre royal des **chirurgiens dentistes** de l'Ontario
- Ordre des **denturologistes** de l'Ontario
- Ordre des **diététistes** de l'Ontario



Le 6 février 2012, David C. Onley, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, a remis à la commissaire la médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.



- Ordre des **ergothérapeutes** de l'Ontario
- Ordre des **homéopathes** de l'Ontario
- Ordre des **hygiénistes dentaires** de l'Ontario
- Ordre des **infirmières et infirmiers** de l'Ontario
- Ordre des **kinésologues** de l'Ontario
- Ordre des **massothérapeutes** de l'Ontario
- Ordre des **médecins et chirurgiens** de l'Ontario
- Ordre des **naturopathes** de l'Ontario
- Ordre des **opticiens** de l'Ontario
- Ordre des **optométristes** de l'Ontario
- Ordre des **pharmaciens** de l'Ontario
- Ordre des **physiothérapeutes** de l'Ontario
- Ordre des **podologues** de l'Ontario
- Ordre des **praticiens en médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs** de l'Ontario
- Ordre des **psychologues** de l'Ontario

- Ordre des **psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale** de l'Ontario
- Ordre des **sages-femmes** de l'Ontario
- Ordre des **technologistes de laboratoire médical** de l'Ontario
- Ordre des **technologues dentaires** de l'Ontario
- Ordre des **technologues en radiation médicale** de l'Ontario
- Ordre des **thérapeutes respiratoires** de l'Ontario

Ministère des services sociaux et communautaires

- Ordre des **travailleurs sociaux et des techniciens en travail social** de l'Ontario

Sans ministère de tutelle

- Ontario Association of **Certified Engineering Technicians and Technologists**

Le BCE contrôle les pratiques de délivrance de permis de **40** organismes de réglementation en Ontario.

En 2011, **l'Inde**, les **Philippines** et les **États-Unis** étaient les trois premiers pays d'origine des personnes formées à l'étranger présentant une demande de permis en Ontario.

VIGILANCE

SOUTENUE

Le BCE fait part de ses préoccupations au ministre du gouvernement concerné et au personnel dudit ministère. Il formule des recommandations et s'efforce de proposer des solutions satisfaisantes.

Par exemple :

- **Comptables en management (CMAO)**

(ministère du Procureur général) – L'organisme de réglementation responsable des comptables en management au Royaume-Uni (Chartered Institute of Management Accountants [CIMA]) a fait part à la Commission ontarienne des droits de la personne et au BCE de ses préoccupations concernant les exigences du CMAO à l'égard des membres du CIMA déposant une demande d'exercice. Le BCE travaille avec le CIMA Canada et le CMAO pour résoudre ce problème.

- **Denturologistes** (ministère de la Santé et des Soins de longue durée) – En mars 2012, le gouvernement de l'Ontario a nommé une superviseure afin de régler les préoccupations relatives à l'équité et à la transparence en ce qui concerne les activités de l'Ordre des denturologistes de l'Ontario (ODO), selon les observations faites par le BCE. Le BCE continue de communiquer avec le ministère et de contrôler les mesures prises par l'ODO pour répondre à ces préoccupations. (Du fait de cette situation, l'ODO est le seul organisme de réglementation qui n'est pas évalué par le BCE dans le cadre du cycle d'évaluation actuel.)

- **Médecins et chirurgiens** (ministère de la Santé et des Soins de longue durée) – Les entretiens menés avec les diplômés en médecine internationaux

cherchant à obtenir un poste de résidence ont longtemps été considérés comme la partie la plus subjective du processus de sélection. Le BCE salue les recommandations visant à instaurer une approche structurée des entretiens fondée sur des critères objectifs, mais pense que les candidats refusés devraient obtenir une rétroaction. Le BCE continuera de surveiller la mise en application de ces recommandations afin de s'assurer qu'elles améliorent l'accès à la profession pour les diplômés en médecine internationaux.

- **Optométristes** (ministère de la Santé et des Soins de longue durée) – Les avant-projets de réglementation prévoyaient d'exiger que les auteurs d'une demande formés à l'étranger soient titulaires d'un diplôme équivalent à celui de l'Université de Waterloo, limitant dans les faits la délivrance de permis aux seuls diplômés de cette université. Le BCE prête attention à l'emploi de termes susceptibles de créer des obstacles pour les auteurs d'une demande qualifiés et travaille aux côtés de l'Ordre des optométristes pour s'assurer que les programmes d'études achevés hors de l'Ontario sont pris en compte comme il se doit lors du processus de demande. Le BCE s'est également inquiété du fait que l'Ordre soit pointé du doigt pour des pratiques visant à décourager le dépôt de demandes par des ophtalmologistes formés à l'étranger. L'Ordre a commencé à traiter ces problèmes.

Le BCE analyse les politiques et les activités de réglementation afin d'élargir sa base de connaissances dans quatre domaines clés :

Évaluation des diplômes d'études – Trente-trois organismes de réglementation exigent l'évaluation des titres de compétences (p. ex. grades, diplômes, certificats et autres confirmations officielles des qualifications).

Évaluation de la compétence – Actuellement, 27 organismes de réglementation évaluent la compétence (connaissances et aptitudes pertinentes) par le biais d'examens, d'une observation pratique, d'une auto-évaluation ou d'autres méthodes permettant aux auteurs d'une demande de démontrer leurs connaissances ou leurs compétences.

Évaluation des aptitudes linguistiques – Vingt-six organismes de réglementation exigent une bonne maîtrise du français ou de l'anglais.

Expérience professionnelle au Canada (formation pratique, programmes obligatoires, résidence, exercice surveillé, etc. visant à s'assurer que les auteurs d'une demande ont une bonne connaissance des normes canadiennes) – Ce type d'expérience est exigé par 16 organismes de réglementation, parmi lesquels six imposent une expérience professionnelle en Ontario.

- **Professions comptables** (ministère du Procureur général) – Des discussions sont en cours en vue d'unifier les trois ordres des professions comptables en Ontario : l'Institut des comptables agréés, l'Association des comptables généraux accrédités et les Comptables en management accrédités. Le BCE n'est pas opposé à une fusion, mais surveille les négociations afin de s'assurer que l'accès aux professions reste transparent, objectif, impartial et équitable.
- **Psychologues** (ministère de la Santé et des Soins de longue durée) – Actuellement, les psychologues doivent être titulaires soit d'un grade de doctorat, soit d'une maîtrise, et justifier

de quatre ans d'expérience professionnelle.

L'Ordre des psychologues de l'Ontario propose de supprimer l'accès pour les titulaires d'une maîtrise. Cependant, huit autres provinces maintiendront les deux possibilités et, en vertu des dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'Ontario devra délivrer des permis aux psychologues titulaires d'une maîtrise issus de ces provinces. Le BCE craint que cela crée deux poids deux mesures, le grade de doctorat étant exigé pour certaines personnes, mais pas pour d'autres. Le ministère et l'Ordre tiennent compte des inquiétudes formulées par le BCE dans le cadre de la modification de la réglementation.

ÉTATS FINANCIERS

État des recettes et des dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
Recettes		
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	1 689 900 \$	1 689 900 \$
Revenu en intérêts	7 467	5 907
Produits divers	–	26 404
	1 697 367	1 722 211
Dépenses		
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 174 417	1 053 473
Services	282 786	313 759
Administration	134 503	125 546
Transport et communications	44 777	53 009
	1 636 483	1 545 787
Excédent des recettes sur les dépenses avant amortissement	60 884	176 424
Amortissement des actifs immobilisés	57 909	12 011
Excédent des recettes sur les dépenses	2 975 \$	164 413 \$

Notes afférentes aux états financiers

1. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables utilisées dans le cadre de ces états financiers sont les suivantes :

a) Recettes

Les fonds fournis par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont comptabilisés pour l'année durant laquelle ils ont été reçus.

b) Estimations de la direction

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse un budget et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date de préparation des états financiers, et les montants des recettes et des dépenses déclarés durant la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les états financiers vérifiés sont disponibles dans leur intégralité sur le site Web du BCE ou en communiquant avec le BCE.



ÉQUIPE DU BCE

L'honorable Jean Augustine, C.P., C.M., commissaire à l'équité | Larry Colle | Florine Ip | Nuzhat Jafri |
 Jennifer Louis | Angelika Neuenhofen | Mabel Opoku | Theo Osawe | Mona Qi Feng |
 Heather Robbins-Ballard | Beatrice Schriever | Jessica Walters | Wilson West

Invitation

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario vous invite à la

Réunion annuelle des membres de 2012

Le jeudi 7 juin 2012 à 17 h 30

Conférencière principale



Jean Augustine, commissaire à l'équité de l'Ontario, parlera de son travail pour garantir que ceux qui postulent pour devenir professionnels agréés en Ontario sont traités équitablement, quel que soit l'endroit où ils ont été formés.



Fairness commissioner reappointed

Premier Dalton McGuinty has quietly reappointed former Liberal MP Jean Augustine to a two-year term as Ontario's fairness commissioner.

Augustine, 74, has held the post since it was created in 2007 to advocate for foreign-trained professionals in Ontario. McGuinty and Northern Development and



Mines Minister Rick Barboza signed the order-in-council authorizing her extension to a cabinet meeting on Jan. 25. The one-time Etobicoke-Lakeshore MP, who vacated her seat in November 2005 for then-star Liberal candidate Michael Ignatieff, made history the first Black woman elected to the House of Commons.

TORSTAR NEWS SERVICE

WORKING TOWARD FAIR IN THE REGULATED PROFESSIONS

Hon. Jean Augustine, PC, CM, was appointed as Fairness Commissioner for the Province of Ontario in 2007. She served for four terms. She served as Minister of State for Multiculturalism and the

the immigration of individuals from the federal government and provincial governments. The office has no mandate to address employment issues, but its work is comparable to that of the Ontario Fairness Commission (OFC). In most of the provinces, the OFC includes architectural, engineering, and other professions. The OFC's strategy for continuous improvement is to find accurate information. The OFC's strategy for continuous improvement is to find accurate information. The OFC's strategy for continuous improvement is to find accurate information.



Help immigrants up

PLAS KEUNG
REPORTER
RENZIE
BUREAU CHIEF

thrown into great upheaval of the stories are truly heartbreaking," Augustine told reporters. "People even told us that if we had known about the obstacles they would face, they would never have come to Canada. This is an alarming message, and we must take action to ensure that we do not persist."



INTRODUC
Canada
to the
on for opt

Bureau du commissaire à l'équité

595, rue Bay, bureau 1201

Toronto (Ontario)

M7A 2B4

Canada

téléphone : 416.325.9380 *sans frais* : 1.877.727.5365

ats : 416.326.6080

ofc@ontario.ca | www.fairnesscommissioner.ca

This document is also available in English.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISSN 1925-8666 (Imprimé)

ISSN 1916-8608 (En ligne)

Le Bureau du commissaire à l'équité est un organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, créé aux termes de la Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées. Son mandat est de garantir l'adoption de pratiques d'inscription transparentes, objectives, impartiales et équitables par certaines professions réglementées.



Office of the
fairness
commissioner

Bureau du
commissaire à
l'équité

